

Collectes mobiles

Deux fois par an, les matières polluantes sont collectées à proximité de chez vous. Des conteneurs sont disponibles pour éliminer vos sapins de Noël.

Autres types de déchets

Encombrants/vieux bois

En font partie : meubles ou parties de meubles, tapis, revêtements de sol, matelas, valises, éredons, stores, appareils de sport, vélos, jouets encombrants, cuves en plastique. N'en font pas partie : les vieux véhicules, leurs pièces, accessoires, pneus, déchets de chantier (p.ex. portes, fenêtres, équipements sanitaires).

Chaque ménage peut apporter gratuitement jusqu'à quatre mètres cubes d'encombrants par semestre à une déchetterie communale ou après une demande écrite, les faire enlever chez soi moyennant une contribution. Pour les détenteurs du Dresden Pass, la collecte s'effectue sans frais une fois par an et par ménage.

Matières polluantes

En font partie : peintures liquides, laques, colles, restes de solvant, produits chimiques, produits phytosanitaires, insecticides, bombes aérosols non vides, déchets contenant de l'huile ou de la graisse, piles, huiles usagées et batteries de démarrage. Il est possible d'apporter jusqu'à 25 litres (à déterminer via les formats d'emballage) de matières polluantes aux déchetteries communales.

Attention : Laisser les matières polluantes dans le récipient d'origine et ne pas les mélanger.

Déchets verts et petit bois

Les déchetteries communales ainsi que les points de collecte pour déchets verts dans les localités acceptent des quantités plus importantes contre contribution.

Attention : Le petit bois (troncs d'arbre, branches) n'est accepté que jusqu'à une longueur de un mètre et un diamètre de 20 centimètres maximum.

Anciens appareils électriques et électroniques

Les déchetteries acceptent ces appareils gratuitement. Les gros appareils électroménagers (p.ex. réfrigérateurs) dont au moins un bord est supérieur à 50 centimètres, sont enlevés après demande écrite moyennant une contribution.

Service social pour meubles

Le Service social pour meuble vient chercher gratuitement les appareils ou les objets usuels bien conservés et fonctionnant encore après consultation et les remet à des personnes dans le besoin.

Une autre possibilité : le marché d'échange et de cadeaux à consulter sur le site www.dresden.de/tauschen. Vous pouvez y insérer gratuitement des offres ou des demandes.

Mentions légales

Editeur
Ville de Dresde

Amf für Stadtgrün und Abfallwirtschaft
Abteilung Abfallwirtschaft/Stadtreinigung
Téléphone (03 51) 4 88 96 33
Téléfax (03 51) 4 88 96 03
E-mail abfallberatung@dresden.de

Amf für Presse-, Öffentlichkeitsarbeit und Protokoll
Téléphone (03 51) 4 88 23 90
Téléfax (03 51) 4 88 22 38
E-mail presse@dresden.de

Postfach 12 00 20
01001 Dresden
www.dresden.de
facebook.com/stadt.dresden

Appel téléphone central 115 – Nous aimons les questions

Mars 2023

Pas d'accès pour les documents électroniques cryptés.
Les documents électroniques avec signature électronique qualifiée peuvent être envoyés via un formulaire sous www.dresden.de/kontakt. Ce matériel d'information est une partie du travail de relations publiques de la capitale du Land Dresde. Il ne peut pas être utilisé à des fins de publicité électorale. Cependant, les partis peuvent l'utiliser pour informer leurs membres.

www.dresden.de/abfall

Landeshauptstadt Dresden
Amt für Stadtgrün und Abfallwirtschaft



Élimination des déchets dans les ménages

Indications pour bien collecter et éliminer les déchets

Chères habitantes, chers habitants,

Cette fiche d'informations vous donne des indications pour éliminer vos déchets correctement et à moindres coûts. En premier lieu, il convient de dire qu'il faut éviter le plus possible de produire des déchets. Aidez-nous à ménager nos ressources naturelles. Des questions ? Nous nous tenons volontiers à votre disposition.

Informations et renseignements

Amf für Stadtgrün und Abfallwirtschaft

Abteilung Abfallwirtschaft/Stadtreinigung
Sachgebiet Abfallberatung/Öffentlichkeitsarbeit
Grunaer Straße 2 (5^{ème} étage, bureau W 511)

Horaires :

Lun. à ven. : 8h00 à 12h00
Mar. + jeu. : 13h00 à 17h00
Téléphone info : (03 51) 4 88 96 33
E-mail: abfallberatung@dresden.de

Adresse postale :

Landeshauptstadt Dresden
Amt für Stadtgrün und Abfallwirtschaft
Abteilung Abfallwirtschaft/Stadtreinigung
Postfach 12 00 20
01001 Dresden

Internet

Sur le site www.dresden.de/abfall, vous trouverez à tout moment toutes les informations sur l'élimination des déchets à Dresde.

Conseil déchets

Chaque année en décembre, vous recevrez la brochure Conseil déchets dans votre boîte aux lettres. Vous y trouverez toutes les informations nécessaires à la collecte et la récupération de vos déchets.

Possibilités d'élimination

Collectez vos déchets en les triant selon le type de déchets. À cet effet, vous avez les possibilités d'élimination suivantes :

Emplacements des conteneurs à déchets à côté du domicile

Ces conteneurs situés à côté de votre domicile vous permettent de trier les déchets résiduels, les déchets organiques, les emballages légers et en partie les vieux papiers.

Emplacements des conteneurs de matières recyclables

Des emplacements spéciaux (voir page intérieure) ont été créés dans votre quartier pour collecter le verre, le papier, les cartons et les cartonnages ainsi que les journaux et autres imprimés.

Déchetteries communales

Dans les déchetteries, vous pouvez donner par exemple : encombrants, déchets plastiques et matières polluantes, anciens appareils électriques et électroniques.

De plus, il existe des points de collecte pour les déchets verts et petit bois.

Que peut-on mettre dans quelle poubelle ?

Emplacement directement à côté du domicile

Poubelle déchets résiduels



- débris, sacs d'aspirateur
- restes de viande, de poisson, de saucisson, os
- déjection de petits animaux et de chien, litière minérale de cages ou litière de chat
- lampes incandescentes
- cendres (sans restes de braise), mégots et cendres de cigarette
- jouet, crayons, décoration d'arbre de Noël
- restes de papier peint et de moquette
- chiffons, éponges, brosses usagés
- verre, verre de miroir, céramique, récipients de terre cuite (également en morceaux)
- articles hygiéniques, ouate, coton-tiges
- couches bébé
- linge de maison sale
- vêtements endommagés et usés (p.ex. bas, chaussures)
- restes de cire et de bougie
- emballages fortement encrassés ou pas entièrement vides
- résidus de médicaments
- lingettes humides
- vaisselle/couverts jetables, rasoirs jetables

N'en font pas partie :

- vieux papiers, cartons, bouteilles en verre
- déchets contenant des matières polluantes (peintures, laques, solvants, huiles, produits chimiques, piles)
- anciens appareils électriques et électroniques
- objets usuels fonctionnant encore
- encombrants, vieux bois, liège, CD, DVD
- déchets de chantier
- ferrailles ménagères, grosses pièces métalliques
- lampes à économies d'énergie
- tubes fluorescents

Poubelle déchets organiques



- restes de fruits et légumes (également agrumes)
- denrées alimentaires qui ont été stockées trop longtemps ou avariées (fruits, légumes, pain et pâtisserie, restes de repas)
- sachets à thé, filtres à café, marc de café
- bouquets de fleurs, plantes en pot (sans pot), petites quantités de terreau
- déchets verts du ménage et du jardin (feuilles, coupe de gazon, coupes broyées d'arbustes et d'arbres, mauvaises herbes)
- litières organiques pour petits animaux (foin, paille, copeaux de bois)
- autres déchets ménagers pouvant être compostés (essuie-main en papier, serviettes en papier, papier essuie-tout, papier d'emballage non revêtu)

Conseil : Du papier absorbant (p.ex. journaux) absorbe l'humidité et donc les odeurs et diminue le risque de gel des déchets en hiver.

N'en font pas partie :

- sachets et sacs en plastique
- emballages en métal ou en plastique
- litières minérales pour petits animaux (même si elles sont biodégradables)
- sacs d'aspirateur
- couches bébé
- mouchoirs en papier

Poubelle/sac jaune



- emballages de vente en plastique comme pots (p.ex. pour yoghourt, pudding, crème fraîche, margarine), bouteilles (p.ex. pour produits de soins corporels, produits de vaisselle et de lessive), films plastiques (p.ex. pour emballages de saucisson et de viande, sachets, sacs à provision en plastique)
- mousses (p.ex. conditionnements en polystyrène pour viande, fruits, légumes, emballages de petits appareils électriques/électroniques)
- emballages en métal (p.ex. boîtes de boissons et de conserve, film/assiettes en aluminium, bouchons à visser, bombes aérosols vides)
- emballages de vente en matériaux composites (p.ex. packs de boisson pour lait ou jus de fruit)
- emballages pour produits sous vide (p.ex. pour le café)

Conseil : Vous trouverez les sacs jaunes dans les bureaux locaux/administrations locales, dans les entreprises d'élimination compétentes et dans toutes les déchetteries gérées par la commune.

N'en font pas partie :

- objets usuels en plastique/mousse ou matériaux composites qui ne sont pas des emballages (p.ex. seaux, clés, jouets, revêtements muraux ou de plafond, CD, DVD)
- journaux/magazines, carton, papier, verre, bombes aérosols non vides

Poubelle bleue



- journaux et magazines (non ficelés)
- livres (sans reliure en cuir)
- cahiers
- papier à lettre, enveloppes
- catalogues et prospectus
- emballages en carton
- papier en boule (propre)
- emballages papier
- papier d'emballage

Conseil : Placer à plat et couper les gros morceaux

N'en font pas partie :

- restes de papier peint
- mouchoirs en papier
- papier essuie-tout en cellulose
- emballages en matériaux composites (p.ex. tetrapacks)

Que peut-on mettre dans quel conteneur de matières recyclables ?

Emplacements dans la zone d'habitation



Carton/papier en boule

- emballages en cartonnage ou en carton
- papier en boule (propre)
- emballages papier
- papier d'emballage

Conseil : Placer à plat et couper les gros morceaux

N'en font pas partie :

- restes de papier peint
- mouchoirs en papier
- papier essuie-tout en cellulose
- emballages en matériaux composites (p.ex. tetrapacks)

Lors de l'utilisation du conteneur de matières recyclables, veillez aux points suivants :

- ne pas déposer de déchets à côté des conteneurs de matières recyclables
- n'utiliser les conteneurs que pendant les horaires autorisés
- il est interdit aux entreprises d'utiliser les conteneurs

Pour des raisons de place, cette liste n'est pas exhaustive.

Journaux/magazines

- journaux et magazines (non ficelés)
- livres (sans reliure en cuir)
- cahiers
- papier à lettre, enveloppes
- catalogues et prospectus

Verre usagé

- emballages de vente vides en verre (p.ex. bouteille de vin, de jus de fruit, d'huile, de vinaigre et bocaux de sauce, de confiture et de conserve)

Conseil : Trier le verre par couleur avant de le jeter (blanc, marron, vert.) Les bouteilles et verres d'une autre couleur doivent être jetés avec le verre vert.

N'en font pas partie :

- cristal (p.ex. verres à vin, flacons de parfum)
- lampes incandescentes et à économie d'énergie
- tubes fluorescents
- verre plat (p.ex. miroirs et vitres)
- verre ignifuge (p.ex. service à thé, verres de laboratoire)
- abat-jour
- verres à boisson
- objets ménagers en verre (p.ex. gobelets, assiettes, cruches)
- porcelaine, céramique, faïence
- bouchons (métal ou plastique)